

Sécurité et confidentialité

Le Réseau Santé Bruxellois est hautement sécurisé. Il répond aux critères de sécurité les plus élevés et tous les accès à vos données sont enregistrés.

Les professionnels de la santé sont tenus par le secret professionnel et l'utilisation non autorisée de vos données de santé est punissable par la loi. Seuls les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soins peuvent consulter vos données.

Le Réseau Santé Bruxellois respecte la loi relative à la protection de la vie privée et la loi sur les droits des patients.

5

raisons pratiques de s'inscrire :

- Valable partout en Belgique
- Moins d'examens médicaux
- Moins de papiers
- Gain de temps
- Confidentialité garantie

Retrouvez tous les détails sur :
www.reseausantebruxellois.be

Contact : info@abrumet.be
Rue de la Montagne 11, 1000 Bruxelles
www.reseausantebruxellois.be

Suivez-nous sur



Inscrivez-vous !



BROCHURE PATIENT



Mon dossier santé me suit partout

Partagez vos données de santé de manière sécurisée

Membres participants



Une initiative de



Avec le soutien de



Réseau
Santé
Bruxellois .be

Mon dossier santé me suit partout

Tous vos documents partagés à un seul endroit !

En partageant vos données les professionnels de la santé peuvent mieux vous soigner.

Permettre une meilleure qualité des soins aux patients, c'est la mission que s'est donnée le Réseau Santé Bruxellois.

Le Réseau Santé Bruxellois

C'est un réseau de **partage électronique de données de santé**, qui relie tous les hôpitaux bruxellois et belges avec les professionnels de soins.

Grâce à ce réseau, seuls les professionnels qui vous soignent ont à tout moment et de façon sécurisée **une vue globale de votre santé** où que vous soyez pris en charge en Belgique. Ils peuvent ainsi **mieux vous soigner car ils connaissent vos antécédents médicaux**.

De votre côté, vous avez moins de papiers à conserver ou à transmettre. Vous évitez ainsi de perdre un document médical.



Votre consentement au partage de vos données de santé

S'inscrire au Réseau Santé Bruxellois, c'est **donner son accord** en tant que patient **pour le partage électronique et sécurisé de vos données de santé** entre les professionnels qui vous soignent. Le consentement est d'une part éclairé car il implique une information complète de la part du professionnel. D'autre part, ce consentement au partage des données de santé n'est **valable que dans le cadre strict de la continuité de vos soins**.

Votre inscription est **libre, gratuite totalement sécurisée et valable partout en Belgique** car le réseau bruxellois est associé aux réseaux équivalents en Wallonie et en Flandre.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. La désinscription a également une portée nationale.

Pratiquement

Vous pouvez donner votre accord de **différentes manières**: Soit seul, soit accompagné d'un professionnel :

- via **la plateforme sécurisée** du Réseau Santé Bruxellois. Utilisez l'application sécurisée Itsme ou votre carte d'identité électronique, votre lecteur et votre code pin,
- via un **formulaire pdf** que vous pouvez télécharger sur le site internet et renvoyer au service administratif d'Abrumet,
- via vos professionnels de soins: médecin généraliste, pharmacien, ...
- via votre mutuelle,
- via le service des admissions des hôpitaux.

Qui a accès à vos données ?

Tous les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soins ou thérapeutique, c'est-à-dire ceux qui vous soignent dans le cadre strict de la continuité des soins. Et ceci pour autant qu'ils soient des prestataires de soins officiellement reconnus.

En fonction de leur métier, ils peuvent accéder à une partie ou à l'entièreté de vos documents. Consultez notre règlement vie privée sur notre site internet pour plus d'information.

Cela signifie que le médecin du travail, celui de votre mutuelle ou de votre compagnie d'assurance n'ont pas accès à vos données.



Quelles données sont partagées ?

L'ensemble des données détenues par les professionnels de soins peuvent être partagées **pour autant qu'elles soient utiles à votre prise en charge**.

Il s'agit par exemple :

- du résumé santé établi par votre médecin traitant,
- de résultats de prise de sang,
- de radiographies,
- de rapports de consultation et d'hospitalisation,
- de rapports provenant d'autres professionnels comme les infirmiers à domicile, les sages-femmes, dentistes...s'ils sont connectés,
- etc.

L'ensemble de ces données forme le dossier santé partagé. Si vous le jugez utile, vous pouvez **demander à votre médecin de ne pas partager certaines informations**.

Votre dossier santé partagé

La plateforme sécurisée du Réseau Santé Bruxellois est votre porte d'entrée vers votre dossier santé partagé.

C'est vous qui gérez l'accès à vos données médicales. Vous pouvez ainsi :

- Consulter le contenu de vos documents pour autant que l'auteur vous y ait donné l'accès,
- vérifier qui a accédé à quel document,
- créer ou supprimer une relation thérapeutique,
- autoriser ou refuser l'accès d'un ou plusieurs soignants à un document spécifique ou à tout votre dossier partagé.

Pour plus d'information, consultez nos vidéos tutorielles sur notre chaîne Youtube.